

Le projet académique Education aux Médias (EAM) développé depuis septembre 2008

A - Mobilisation du personnel d'encadrement

✓ Nombreuses collaborations menées avec les Inspections pédagogiques régionales : intervention du CLEMI dans des formations disciplinaires (en SES, organisation d'une journée « Économie et médias » en octobre 2009 ; en lettres-histoire, collaboration sur la mise en œuvre des programmes de seconde Bac professionnel trois ans) ; accompagnement d'opérations particulières (*Lire la science au quotidien avec le journal Sud-Ouest, initiée par les inspections pédagogiques régionales de sciences physiques, SVT et lettres*) ; travaux collaboratifs (*définition des missions du professeur-référent en éducation aux médias en collaboration avec l'Inspection pédagogique régionale Etablissement-Vie-Scolaire*).

✓ Formation des chefs d'établissement : Depuis novembre 2008, soixante-dix d'entre eux ont bénéficié d'une formation du CLEMI à la communication avec les médias. La formation fut l'occasion de présenter à ces cadres du système éducatif les composantes du projet académique « Education aux médias » et la nécessité pour tout établissement d'inscrire des actions dans le projet d'établissement.

Proposition 1 de l'IGEN : réaffirmer au plus haut niveau les principes généraux, les enjeux et les objectifs d'une éducation aux médias dans le cadre de l'école : en clarifier la définition, en rappeler l'obligation et en circonscrire le champ.

B - La création d'un réseau de professeurs-référents en EAM

✓ Désignation d'un binôme-référent en éducation aux médias* (documentaliste + professeur de discipline) dans chaque établissement du secondaire.

✓ Demande de création à la Direction informatique (février 2010) d'une application permettant de recenser chaque année les binômes, les activités menées et les médias scolaires ou lycéens produits. 521 professeurs-référents recensés en 2010 grâce à l'application DECADE (Désignation des Correspondants Académiques des établissements). Saisie du 4 au 16 octobre 2010 après diffusion d'une circulaire rectorale fin septembre.

✓ Constitution d'un réseau de 25 formateurs de ZAP en Education aux Médias*. Ceux-ci bénéficient chaque année de

Proposition 5 : Désigner un référent de l'éducation aux médias dans chaque établissement et faire apparaître dans le projet d'établissement toute initiative relative à ce champ d'apprentissage.

<p>jours de formation, suivent des projets médias sur leur zone et assurent des interventions/formations sur leur ZAP.</p> <p>* <i>Charte du professeur-référent téléchargeables en ligne sur http://www.ac-bordeaux.fr/fileadmin/Fichiers/Pedagogie/CLEMI/Menu_cont_extuel/Charte_du_professeur_referent_en_education_aux_medias.pdf</i></p> <p>Charte du formateur de ZAP sur http://www.ac-bordeaux.fr/fileadmin/Fichiers/Pedagogie/CLEMI/Menu_cont_extuel/Charte_du_formateur_de_ZAP_en_education_aux_medias_1011.pdf</p>	
---	--

C - Proposer une offre de formation

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation du personnel d'encadrement dans le cadre de la formation continue des chefs d'établissement (à l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine, partenaire du CLEMI académique depuis janvier 2008) sur les thématiques suivantes : « Mieux connaître les médias pour mieux communiquer avec eux ». ✓ Formation des 25 formateurs de ZAP dans le cadre de stages à public désigné (2 jours par an en moyenne). 	<p><i>Proposition 7 : Développer prioritairement la formation, notamment celle des cadres et des professeurs référents ; prévoir une sensibilisation de tous les professeurs stagiaires au niveau de la formation initiale.</i></p>
---	---

D - Création d'un nouveau dispositif : les classes à PEM

<p>Septembre 2008 : Création de cinq classes à Projet Education aux Médias (PEM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une par département travaillant sur un ou plusieurs médias (en collège en 2008-2009). ➤ Enseignement disciplinaire, transdisciplinaire, cours ou atelier en lien avec le projet d'établissement et validé par le CA. ➤ Protocole de suivi et d'évaluation assuré par le CLEMI sur l'année. ➤ Moyens : 1HSA (36 HSE) par classe pour le ou les enseignant(s) impliqué(s). Crédits de fonctionnement (500 euros maximum attribués en fonction de la nature du projet) ➤ Possibilité de faire intervenir un professionnel auprès des élèves (journaliste validé par le CLEMI) <p>Septembre 2009 : 23 classes à PEM en activité dont trois en lycée et une dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA). Elles deviennent la troisième thématique soutenue par fonds d'incitation académique (expérimentations article 34 de la loi d'orientation) avec la « lutte contre le décrochage scolaire » et l'« évaluation par compétences ». 8 accompagnateurs/formateurs CLEMI suivent ces classes.</p> <p>Septembre 2010 : 29 Classes PEM dont 9 originelles.</p>	<p><i>Proposition 2 : Ne pas faire de l'éducation aux médias une discipline mais une voie «transversante» des disciplines fondamentales</i></p> <p><i>Proposition 4 : Réserver un temps et/ou un espace bien identifié pour cet enseignement, au moins pendant les années collège.</i></p> <p><i>Proposition 6 : Mettre l'accent sur la pratique en s'appuyant sur des partenaires professionnels et/ou en amplifiant les partenariats existants.</i></p>
---	---

16 ouvertures de classes PEM et 24 reconductions. 10 accompagnateurs/formateurs CLEMI. 16 collèges, 7 lycées, 5 LP et 1 EREA*.	
--	--

*Liste Classes à PEM 2010-2011 et ressources disponibles en ligne sur <http://www.ac-bordeaux.fr/pedagogie/education-aux-medias-clemi/les-classes-a-projet-education-aux-medias-pem.html>

D - Les ressources pédagogiques

✓ Depuis septembre 2009, mise à disposition de ressources en éducation aux médias et création d'un espace de mutualisation sur l'environnement numérique de travail de l'académie. Consultation sur cet espace des ressources pédagogiques (séquences, grilles d'analyse par média, diaporamas, outils d'évaluation des élèves, documents d'aide à la rédaction de projet média, etc). Possibilité de signaler des ressources en ligne et de proposer à son tour des démarches pédagogiques. Déposées sur l'espace de mutualisation après une simple auto-inscription de l'enseignant, celles-ci sont examinées par un comité éditorial composé de formateurs du CLEMI et de la cellule établissement-vie-scolaire. Les ressources proposées sur l'espace de mutualisation, une fois validées, sont injectées dans les rubriques de l'espace *Ressources*. 581 professeurs sont actuellement inscrits à l'espace *Ressources**.

Proposition 9 : Faciliter l'acquisition, la distribution de journaux, de magazines d'information, et l'usage pédagogique de différents supports en nombre suffisant pour la pratique de l'éducation aux médias en milieu scolaire.

* Carte heuristique des ressources disponibles sur page d'accueil CLEMI Bordeaux

E - Les autres propositions ...

Septembre 2009 : Mise en ligne d'un référentiel de compétences élaboré par les classes à PEM et Innovations/Expérimentation (huit classes de collèges impliquées et accompagnées par la Direction de la pédagogie).

Septembre 2008 : La coordonnatrice académique nommée Déléguée Académique à l'Éducation aux Médias d'Information (DAEMI).

Proposition 3 : Elaborer un référentiel de compétences permettant une progressivité de l'école au lycée et une évaluation à l'intérieur des disciplines.

Proposition 12 : Stabiliser le statut des correspondants académiques du CLEMI auprès des recteurs, afin de leur donner la légitimité nécessaire à l'animation des réseaux pédagogiques

- DAEMI - Octobre 2010